
39 M\$ de plus en bourses pour 44 000 étudiants

Le gouvernement propose d'augmenter graduellement de 35 000 \$ à 45 000 \$ le seuil de revenu familial des parents pour lequel aucune contribution parentale n'est exigée.

L'augmentation de 35 000 \$ à 45 000 \$ du seuil de revenu familial des parents pour lequel aucune contribution parentale n'est exigée se traduira, pour plus de 44 000 étudiantes et étudiants, par une hausse de l'aide de 39 millions de dollars en bourses d'études.

Cette nouvelle bonification fait également en sorte qu'à compter de l'année d'attribution 2012-2013, aucune contribution ne sera demandée aux parents dont les revenus sont de 35 000 \$ ou moins.

Un étudiant célibataire vivant chez ses parents, sans revenu, avec contribution des parents, bénéficiera donc d'une bourse additionnelle de 2 053 \$ par année ou plus de 6 000 \$ pour son programme d'études, une somme qu'il n'aura pas à rembourser.

Revenus des parents	45 000 \$		
	Bourse	Prêt	Total
Avant budget 2011-2012	193 \$	2 440 \$	2 633 \$
Après budget 2011-2012	3 060 \$	2 440 \$	5 500 \$
Mesure annoncée le 27 avril 2012	5 113 \$	2 440 \$	7 553 \$
Bonification 27 avril 2012	2 053 \$	-	2 053 \$

Cette mesure sera financée à même une réduction du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen. Ce crédit passera d'un taux de 20 % à un taux de 16,5 % à terme.